

Année scolaire 2022/2023

## **.INFOS PRATIQUES .POUR LES PARENTS**

**1** - Si vous rencontrez des difficultés financières liées à la scolarité de votre enfant, vous pouvez être aidés par le fonds social lycéen ou le fonds social des cantines.  
Les familles peuvent s'adresser au service social du lycée tous les lundis et jeudis matin.

**2** - Pensez à acheter une machine à calculer pour votre enfant : une calculatrice "type TI 82" est conseillée.  
- Blouse obligatoire (manche longue et en Coton) pour TP  
- Chaussures fermées pour TP

**3** - Le carnet de liaison est un lien entre vous et le lycée, n'oubliez pas :  
■ de le faire remplir complètement, par votre enfant au début de l'année  
■ de signer le règlement intérieur  
■ de vérifier au minimum 1 fois par semaine que votre enfant y met ses notes, les demandes de rendez-vous des enseignants, etc.  
■ de regarder les horaires du lycée  
■ de contrôler son emploi du temps pour éviter les absences et les retards  
■ de s'informer sur les services d'orientation (au début du carnet)

**4** - Vous pouvez, via le site du lycée, [lycée-sarda-garriga.ac-reunion.fr](http://lycée-sarda-garriga.ac-reunion.fr) vous connecter afin d'accéder aux différentes informations (absences, notes, emploi du temps, etc...) de votre enfant. Pour cela vous devrez vous munir de vos codes d'accès à l'ENT, qui vous ont été remis par le collège (rappel : ces identifiants restent inchangés tout au long de la scolarité de votre enfant jusqu'à la terminale).

**5** - Un **Centre de documentation et d'information** est à la disposition des lycéens, lesquels peuvent emprunter des ouvrages. Les livres empruntés au CDI doivent être restitués à la date précisée.

**6** - **La Maison des Lycéens** est un espace de détente pour les élèves (adhésion avec cotisation de 3 € à souscrire) en dehors des heures de cours. Votre enfant pourra s'y épanouir en s'investissant dans des projets d'amélioration du cadre de vie du lycée.

**7** - Votre enfant souhaite faire du sport les mercredis après-midi, invitez-le à s'inscrire auprès de **l'association sportive** gérée par les professeurs d'EPS. Il pourra pratiquer et développer ses compétences sportives ou s'initier à un sport.

**8** - **Absences de votre enfant**  
■ N'oubliez pas d'avertir la « Vie scolaire » le matin même (tél : 0262 58 58 82), lorsque votre enfant ne peut pas venir au lycée.  
■ lorsqu'il revient au lycée, faites-lui un billet d'absence en le signant (si vous êtes au courant de l'absence, sinon une mise au point avec lui est à prévoir).

**Rappel :** Lorsque vous recevez des SMS du lycée signalant l'absence de votre enfant, il est impératif que vous justifiez ces absences dans la partie du carnet de liaison.

• Pour tout autre information contactez le service « Vie scolaire » du Lycée au 02 62 58 58 82.